

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Parties urbanisées - Sud - 1/2 500

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2026_051
En date du 30 Mars 2026
Soumettant à enquête publique la révision du Plan Local d'Urbanisme

Prescription de la révision du PLU le 11 Juillet 2023
PLU approuvé le 28 Janvier 2011

Dossier du PLU réalisé par
PERSPECTIVES
30315 rue Deshayes, 10000 Troyes
02 25 40 92 90
perspectives@perspectives-urba.com

Définition des zones

- UA** Zone urbaine de centre-bourg (secteur A du FAUAD)
- UB** Zone urbaine de faubourgs (secteur B du FAUAD)
- UC** Zone urbaine de périphérie
- UCt** Zone urbaine du camping
- UE** Zone urbaine destinée principalement aux activités de loisirs et de sports
- UY** Zone urbaine destinée principalement aux activités économiques
- UX** Zone urbaine destinée principalement à l'accueil des activités économiques non nuisantes, à vocation de commerces, de services et tertiaire
- 1AU** Zone d'urbanisation future
- A** Zone agricole
- An** Zone agricole inconstructible des secteurs cultivés pour la vigne
- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur dédié aux activités de la déchetterie

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé à protéger (art. L.151-38 CU)	Construction détruite (à titre indicatif)
Zone à dominante humide par diagnostic de la DREAL	Construction manquante au Plan Cadastre Informatisé (à titre indicatif)
Secteur à préserver au titre de l'article L.151-19 CU	Jardins, vergers et boisements
Parcs et espaces publics	Secteur soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
Cheminements piétons identifiés (art. L.151-38 CU)	Périmètre de centralité commerciale au sens du SCOT
	Périmètre sanitaire autour des exploitations agricoles (à titre indicatif)

